

Affichée le 21 octobre 2022

Département de Seine-et-Marne - Arrondissement de Torcy

**Conseil de Communauté de communes**

**Extrait du registre des délibérations**

**Séance du 18 octobre 2022**

Conseillers en exercice : 38  
Conseillers titulaires présents : 30  
Pouvoirs : 8  
Votants : 38

Date de convocation : 10 octobre 2022

Date d'affichage : 11 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-huit octobre à vingt heures, le Conseil de la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts, en application des articles L. 5211-1 et L.5211-2 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni dans la salle Horizon d'Ozoir-la-Ferrière, sous la Présidence de Monsieur Jean-François Oneto, Président.

Monsieur le Président passe la parole à Madame Delphine Deren, directrice générale de la communauté de communes qui procède à l'appel et constate que le quorum est atteint.

**Etaient présents :**

Monsieur ONETO Jean-François, Monsieur GAUTIER Laurent, Monsieur PAPIN Michel, Madame FONTBONNE Anne-Laure, Monsieur DEBACKER Jean-Claude, Madame FLECK Christine, Monsieur MONGIN Claude, Monsieur SCHMIT Benoît, Madame BARNET Suzanne, Madame MELEARD Josyane, Monsieur GHOZLAND Cyril, Madame BOURLON Chantal, Monsieur SALMON Patrick, Madame MORELLI Marie-Laure, Monsieur VORDONIS Patrick, Monsieur MONTAUSIER Sylvain, Monsieur WITTMAYER Bruno, Madame PALOMARES Aline, Madame COURTYTERA Véronique, Monsieur GREEN Alain, Monsieur BAKKER Hubert, Madame LONY Eva, Monsieur KHALOUA Madani, Madame SPRUTTA-BOURGES Nathalie, Madame LENOIR Isabelle, Monsieur BENOIT Dominique, Madame CAPIROSSI Pascale, Madame CHABANON-DEGUELLE Sophie, Madame ROUEN Dominique, Monsieur Louis-Jean DOARE

**Avaient donné pouvoir :**

Monsieur GARCIA ROBIN Jean-Paul à Monsieur MONGIN Claude  
Madame GAIR Laurence à Madame COURTYTERA Véronique  
Madame CADART Anne-Marie à Madame BOURLON Chantal  
Monsieur MARCOUX Frédéric à Madame BARNET Suzanne  
Monsieur BARIANT Jean-Pierre à Monsieur BENOIT Dominique  
Madame NOTTOLA Virginie à Monsieur MONTAUSIER Sylvain  
Monsieur GIOVANNONI Patrick à Madame SPRUTTA-BOURGES Nathalie  
Madame BADOZ-GRIFFOND Yvonne à Madame LENOIR Isabelle

Le Conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame Christine Fleck, secrétaire de séance.

Affichée le **21 octobre 2022**

**Département de Seine-et-Marne - Arrondissement de Torcy**

**DELIBERATION N°045/2022**

**OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2022**

**Le Conseil communautaire,**

**Entendu** l'exposé de Monsieur Laurent Gautier, vice-président en charge de la transition écologique et de la prospective financière et fiscale, relatif à la décision modificative n°1 du budget primitif de la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts pour l'exercice 2022 ;

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** l'arrêté préfectoral DRCL-BCCL-2009 n°179 en date du 24 novembre 2009 portant création de la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts entre les communes de Férolles-Attilly, Gretz-Armainvilliers, Lésigny et Ozoir-la-Ferrière ;

**Vu** l'arrêté préfectoral DRCL-BCCCL-2012 n°128 en date du 31 octobre 2012 portant extension du périmètre de la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts à la commune de Tournan-en-Brie ;

**Vu** l'arrêté préfectoral 2018/DRCL/BLI/37 en date du 20 avril 2018 portant modification des statuts de la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts ;

**Vu** la délibération n°017/2022 du Conseil communautaire en date du 12 avril 2022 relative au vote du budget primitif pour l'exercice 2022 ;

**Considérant** qu'il convient d'ajuster les prévisions budgétaires pour la section de fonctionnement ;

**Considérant** la nécessité de modifier les prévisions budgétaires pour des opérations d'investissement ;

**Considérant** l'avis favorable à l'unanimité du Bureau communautaire en date du 11 octobre 2022 ;

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, et à l'unanimité,

- Décide d'adopter la décision modificative n°1 des crédits du budget primitif - exercice 2022 - arrêtée comme suit :

**Section de Fonctionnement**

Décision modificative n° 1-2022			
Dépenses		Recettes	
FONCTIONNEMENT			
	DM n°1		DM n°1
67 Charges exceptionnelles	53 000 €		
6718 Autres charges exceptionnelles	53 000 €		
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 620 €		
6811 Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	10 620 €		
022 Dépenses Imprévues	- 63 620 €		
022 Dépenses Imprévues	-63 620 €		
<b>Total des dépenses de la section Fonctionnement</b>		<b>Total des recettes de la section Fonctionnement</b>	

**Section d'Investissement**

Décision modificative n° 1-2022			
Dépenses		Recettes	
020 Dépenses Imprévues	10 620 €	040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 620€
020 Dépenses Imprévues	10 620 €	28051 Concession et droits similaires, Brevets Licences, Marques, Logiciels	-6 449 €
		28041412 Bâtiments et installations	5 980 €
		28128 Autres agencements et aménagements de terrains	3 721 €
		2804133 Projets d'infrastructure	825 €
		28183 Matériel de bureau et matériel informatique	5 769 €
		28184 - Mobilier	127 €
		28188 - Autres immobilisations corporelles	647 €
<b>Total des dépenses de la section Investissement</b>	<b>10 620 €</b>	<b>Total des recettes de la section Investissement</b>	<b>10 620 €</b>

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,  
Ozoir-la-Ferrière, le 18 octobre 2022

Le Président,  
Jean-François Oneto



La secrétaire de séance,  
Christine Fleck



*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, situé 43 rue du Général de Gaulle à 77000 Melun ou via la plateforme [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.*